



Dans ce numéro :

Prélèvements sociaux	1
Activité Paris -> Nantes	2.1
Evaluation	2.2
Ce mois-ci sur le site	2.3

## Prélèvements sociaux : impact sur votre bulletin de paie

Personne n'échappe aux prélèvements sociaux. Des prélèvements très utiles puisqu'ils permettent de financer la Sécurité Sociale.

Les cotisations sociales sont des sommes retenues tous les mois sur le salaire. Elles sont calculées en pourcentage et sont retenues sur le salaire brut. Le salaire net correspond au montant perçu une fois les cotisations retirées. Prélévées à la source, ces cotisations sociales sont reversées à l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF).

Presque tous les employeurs et les salariés paient les cotisations sociales. Il existe deux formes de cotisations sociales :

Les cotisations salariales qui sont prélevées sur la plupart des rémunérations (salaires, indemnités, primes, ...).

Les cotisations patronales qui sont directement versées par les employeurs.

Salariés et employeurs ne paient pas forcément les mêmes cotisations et si c'est le cas, celles-ci sont soumises à des taux différents. Au total, les employeurs paient 2/3 des cotisations.

Ainsi, plus de la moitié du budget de la Sécurité Sociale est financée par les cotisations sociales.

Les quatre grandes branches de la Sécurité Sociale financées, en grande partie, par les cotisations sociales sont :

- La maladie : les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) versent aux personnes les prestations maladie, invalidité/décès, et maternité.
- La famille : il s'agit de prestations familiales versées afin d'aider les familles dans leur vie quotidienne. Elles sont versées par les Caisses d'Allocation Familiales (les CAF).

- La retraite : les Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) versent les pensions de retraite de base des salariés du privé, ainsi que les pensions de réversion et l'assurance veuvage.

- Les accidents du travail et maladies professionnelles : les prestations liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles font également partie des cotisations sociales.



Depuis 2018, quelques changements sont intervenus. Redonner du pouvoir d'achat aux salariés, tel est l'objectif de la réforme promise pendant la campagne présidentielle. L'idée a été d'alléger les charges pesant sur le travail, en basculant une partie du financement de la protection sociale vers la Contribution Sociale

Généralisée (CSG) quitte à faire payer un peu plus les retraités ou les bénéficiaires de revenus du capital.

Concrètement, le gouvernement avait promis de supprimer début 2018 les cotisations chômage (2,4 %) et maladie (0,75 %) payées par le salarié et de compenser ce manque à gagner en augmentant la CSG, payée elle par tous les contribuables, la faisant passer de 7,5 % à 9,2 %. Durant l'été 2017, le gouvernement a dû revoir sa copie et procéder à cette baisse en 2 temps : au 1<sup>er</sup> janvier 2018, suppression de la cotisation maladie 0,75 % et baisse de la cotisation chômage de 2,4 % à 0,95 %, puis au 1<sup>er</sup> octobre suppression complète de la cotisation chômage 0,95 %.

Concrètement, cela va se traduire par une hausse de salaire net perçu à la fin du mois. Une hausse plus importante en octobre que celle de fin janvier, visible sur votre dernier bulletin de paie.

Les inégalités se creusent un peu plus chaque année en France. Quelques chiffres publiés récemment m'interpellent et me confortent dans mon engagement Cfdt.

+ 13,70% de millionnaire en dollars en 1 an en France soit 2,14 millions de ménages. (étude du Crédit Suisse).

- 0,2 %, la baisse du taux de la population française vivant au-dessous du seuil de pauvreté monétaire entre 2015 et 2016. soit 14% de la population et 8,8 millions de personnes. Le seuil de pauvreté monétaire est de 1026 euros par mois en 2016.

L'Ifop a sondé les français sur leur perception du pouvoir : « Selon vous qui détient le pouvoir aujourd'hui en France ? ». En tête avec 54% : les marchés financiers puis à égalité à 49% les grandes multinationales et le gouvernement. Et à la question : « Qui a trop de pouvoir ? » les marchés financiers (78%) et les grandes multinationales (74%) arrivent de nouveau en tête sans grande surprise.

Société Générale a la capacité d'agir en tant que grandes multinationales et acteur des marchés financiers. Aujourd'hui, peut-on dire que socialement, elle a un effet positif ?

En appliquant une politique salariale austère à Société Générale, ses filiales en France et à l'étranger, la Direction participe à creuser les inégalités, mais aussi en favorisant le capital avec sa politique de distribution de dividende, donc clairement : NON.

Pour moi, le syndicalisme reste le meilleur outil pour dénoncer les inégalités et préserver nos droits. Il n'est pas parfait certes mais le syndicalisme Cfdt agit pour tous et cela me va bien.

Nathalie COUCHELLOU  
Déléguée Syndicale

### NOA d'honneur



### Le chiffre du mois : + 2,5%

A Laurent GOUTARD qui devant plus de 150 managers de l'établissement a affirmé que la transformation du réseau se passait bien, alors que l'enquête sur l'évaluation des conditions de vie au travail affiche que 30 % des salariés sont en stress élevé voire 35, 39, 40% par endroit.

A fin septembre, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) affiche une augmentation de 2,5% sur un an .

## Transfert d'activité de Paris vers Nantes

Effectif depuis le 8 octobre 2018, le regroupement à Nantes, des activités de processing et le Desk de l'équipe Income est une première étape dans le transfert d'activité entre Paris et Nantes.

Ces équipes ont en charge le traitement des paiements de coupons et remboursements pour toute la clientèle de la Société Générale (y compris pour les émetteurs) sur les valeurs françaises et aussi les valeurs étrangères. Elles ont aussi pour mission de traiter les réclamations clients et de répondre aux diverses sollicitations des autres entités de notre établissement.

Cette restructuration permet d'améliorer

l'organisation des différentes équipes et aussi de gagner en efficacité.

Ce rapprochement « géographique » va aussi simplifier les relations entre les équipes opérationnelles (le processing) et les équipes de réclamations (le desk).



Courant 2019, c'est l'activité parisienne sur les OST qui sera transférée. Si pour les équipes Income, le nombre de postes transférés était d'une dizaine, côté OST, c'est plus de 40 postes qui sont concernés.

Des postes sont encore à pourvoir côté Income et d'autres seront aussi disponibles au cours de l'année 2019 pour les activités d'opérations sur titres via

la bourse des emplois ou le site de recrutement externe SG CAREERS ([careers.societegenerale.com](http://careers.societegenerale.com)).

Pour la CFDT, ce processus de regroupement d'activité sur Nantes, est une reconnaissance du savoir-faire et des compétences des équipes nantaises. C'est aussi une reconnaissance de l'efficacité de la proximité des équipes et un beau pied de nez pour toutes les externalisations que nous avons subi.

A Nantes, nous sommes bien dans nos villes et bien dans nos métiers. Résultat : Il n'y a pas de turn-over ; la mobilité fonctionnelle nous permet d'étoffer à chaque changement de poste notre connaissance de l'environnement des titres et enrichir notre parcours professionnel. Ils nous manquent une réelle reconnaissance financière.

## Evaluation des objectifs et perspectives 2019

La campagne d'évaluation des objectifs débutera le 5 novembre 2019.

Evaluateurs et évalués, il est temps de planifier et de préparer les entretiens.

Ayons à l'esprit que l'évaluation sert à développer les compétences des salariés.

Même si depuis quelques années, la Direction l'utilise pour sa communication au travers du leadership model ou pour se décharger de ses obligations légales en reportant la responsabilité sur l'évaluateur et l'évalué. Cela a été le cas sur les conditions de vie au travail, cela l'est aujourd'hui sur le code de conduite et les formations obligatoires.

La CFDT dénonce ses modifications imposées unilatéralement par la Direc-

tion qui prône un dialogue social de qualité ...

Même si l'outil semble détourné de sa fonction première, cela reste **LE document** qui est utilisé pour toute demande d'augmentation salariale ou de mobilité.



Quelques points à ne pas négliger :

- prenez le temps de bien préparer l'entretien : bilan factuel de l'année écoulée, votre activité, celle du service, point sur la réalisation des objectifs, perspectives 2019 en terme de

mobilité, de salaire...

- la saisie dans l'outil n'est pas obligatoire

- l'entretien s'effectue sur le temps de

travail lors d'une rencontre physique entre l'évalué et l'évaluateur. Il est important d'échanger sur les niveaux d'appréciations et les annotations afin d'éviter les surprises ultérieures.

- un temps de réflexion est nécessaire entre l'entretien et la rédaction dans l'outil.

- si vous estimez qu'un ou plusieurs éléments inscrits ne sont pas factuels et peuvent vous être préjudiciable dans l'avenir, vous pouvez et devez les faire modifier.

- si vous n'obtenez pas la modification, un recours est encore possible en saisissant un représentant du personnel pour une réclamation auprès de RH.

Pour rappel, la CFDT est un syndicat non catégoriel. Lorsqu'un élu conseille un salarié, c'est l'analyse de sa situation qui prime quelle que soit son niveau.

## Ce mois-ci sur le site [cfdt-sg.fr](http://cfdt-sg.fr)

### Réforme des retraites et manifeste CFDT :

La réforme des retraites est bel et bien lancée. Après une première phase de concertations avec les partenaires sociaux ces 6 derniers mois, ....

[Lire la suite sur \[cfdt-sg.fr\]\(http://cfdt-sg.fr\)](#)

### Nombreux dysfonctionnements dans la transformation de BDDF :

Avant la réunion de dialogue et de concertation avec Laurent GOUTARD, Directeur de BDDF, prévu le 16 octobre, la CFDT lui a adressé ...

[Lire la suite sur \[cfdt-sg.fr\]\(http://cfdt-sg.fr\)](#)

### Les négociations salariales ont commencé à la BNP :

Traditionnellement, la BNP est la première du secteur bancaire à débiter les Négociations Annuelles Obligatoires, NAO...

[Lire la suite sur \[cfdt-sg.fr\]\(http://cfdt-sg.fr\)](#)

Une réaction, une question, une suggestion, n'hésitez pas, contactez-nous via [cfdt.sgnantes@gmail.com](mailto:cfdt.sgnantes@gmail.com)

Numéro rédigé par Nathalie COUCHELLOU, Nathalie MOURRAIN, Sandra RENAUD